



Ville de
Pont-Sainte-Maxence

INSCRIPTION CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

*Inscription à renouveler obligatoirement et dossier complet à retourner en mairie
avant le 16 AOUT 2026*

Copies des pièces à fournir avec la fiche de pré-inscription (téléchargeable sur le site de la mairie) :

- Livret de famille (si nouvelle naissance à partir de mai 2025)
- Les avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 (les 2 pour les couples non mariés)
- Un justificatif de domicile récent
- Accusé de réception du règlement intérieur (dernière page du règlement)

Compléter obligatoirement toutes les lignes de la fiche de pré-inscription puis déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres de la mairie ou le transmettre par mail à l'adresse suivante mairie.decs@pontsaintemaxence.fr

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité. La collectivité ne pouvant accueillir plus de 765 enfants en un ou deux services, l'accès à ce service facultatif ne sera possible que dans la mesure des places disponibles. Pour des raisons de sécurité et responsabilité, la collectivité n'ira pas au-delà de cette capacité.

Mairie de Pont-Sainte-Maxence-service affaires scolaires
Tél. 03 44 72 20 49 - e-mail : mairie.decs@pontsaintemaxence.fr



Ville de
Pont-Sainte-Maxence

INSCRIPTION CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

*Inscription à renouveler obligatoirement et dossier complet à retourner en mairie
avant le 16 AOUT 2026*

Copies des pièces à fournir avec la fiche de pré-inscription (téléchargeable sur le site de la mairie) :

- Livret de famille (si nouvelle naissance à partir de mai 2025)
- Les avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 (les 2 pour les couples non mariés)
- Un justificatif de domicile récent
- Accusé de réception du règlement intérieur (dernière page du règlement)

Compléter obligatoirement toutes les lignes de la fiche de pré-inscription puis déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres de la mairie ou le transmettre par mail à l'adresse suivante mairie.decs@pontsaintemaxence.fr

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité. La collectivité ne pouvant accueillir plus de 765 enfants en un ou deux services, l'accès à ce service facultatif ne sera possible que dans la mesure des places disponibles. Pour des raisons de sécurité et responsabilité, la collectivité n'ira pas au-delà de cette capacité.

Mairie de Pont-Sainte-Maxence-service affaires scolaires
Tél. 03 44 72 20 49 - e-mail : mairie.decs@pontsaintemaxence.fr